

PROGRAMME — CAPACITÉ DE TRANSPORT VOYAGEURS

PLUS DE 9 PLACES

1. DÉROULÉ DE L'EXAMEN

L'examen professionnel permet d'évaluer la capacité du candidat à diriger, organiser, gérer et sécuriser une entreprise de transport public routier de personnes.

Structure de l'examen

L'examen comprend deux épreuves :

Épreuve 1 : Questionnaire à choix multiples (QCM)

- Format : QCM
- Total : 100 points

Épreuve 2 : Épreuve à réponses rédigées

- Format : questions et cas pratiques portant sur la gestion et l'exploitation de l'entreprise
 - Total : 100 points
-

Barème global

Le nombre total de points est de 200 :

- QCM : 100 points
 - Épreuve à réponses rédigées : 100 points
-

Conditions de réussite

Sont déclarés reçus les candidats qui obtiennent :

- au moins 120 points sur 200
- au moins 50 points au QCM
- au moins 40 points à l'épreuve rédigée

👉 Il ne suffit donc pas d'avoir la moyenne générale : il faut aussi atteindre les seuils minimaux sur chaque partie.

CHAPITRE A — DIRIGER UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT PAR ROUTE

Ce chapitre porte sur les bases juridiques et commerciales indispensables à la direction d'une entreprise.

A.1 — Connaître les bases du droit civil et commercial

Le candidat doit savoir :

- différencier les personnes physiques et les personnes morales

- définir la capacité pour être commerçant
- connaître les obligations relatives :
 - à la création d'une entreprise
 - à l'activité commerciale

A.2 — Maîtriser les formes juridiques d'entreprise

Il faut connaître les caractéristiques des formes suivantes :

- travailleur indépendant
- EIRL
- SARL
- SAS
- y compris les formes à associé unique

A.3 — Comprendre le statut du dirigeant

Le candidat doit connaître :

- les couvertures sociales correspondant aux différents statuts du gérant
- la responsabilité du dirigeant
- l'impact de cette responsabilité sur son patrimoine

A.4 — Maîtriser les documents commerciaux et les garanties

Il faut connaître :

- les mentions obligatoires d'une facture
- les obligations en matière de délai de paiement
- les effets de commerce et leur fonctionnement
- les différents types de garanties
- leur principe de fonctionnement
- les gages avec dépossession
- les gages sans dépossession

A.5 — Recouvrement des créances

Le candidat doit connaître :

- les moyens à disposition du transporteur pour recouvrer ses créances
- le rôle et le fonctionnement des entreprises spécialisées dans le recouvrement de créances

A.6 — Difficultés de l'entreprise et contentieux

Il faut connaître :

- les procédures de sauvegarde
- leurs modalités d'activation
- les procédures de liquidation judiciaire
- les procédures de redressement judiciaire
- les différentes juridictions
- leurs domaines d'intervention

A.7 — Responsabilités du chef d'entreprise

Le candidat doit connaître les activités liées à la vie de l'entreprise susceptibles d'engager :

- la responsabilité civile
 - la responsabilité pénale
- du chef d'entreprise

A.8 — Organismes d'aide et de conseil

Il faut connaître :

- les organismes d'aide aux entreprises
- leurs rôles
- leurs missions

CHAPITRE B — GÉRER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DE L'ENTREPRISE

Ce chapitre concerne la gestion de l'activité commerciale, des contrats et des marchés.

B.1 — Connaître les types de marchés

Le candidat doit connaître :

- les marchés relevant du code des marchés publics
- les marchés relevant de la délégation de service public
- les marchés relevant du droit privé

B.2 — Répondre à un appel d'offres

Il faut connaître :

- les principales rubriques d'un appel d'offres
- les principales rubriques d'un appel à la concurrence
- les éléments déclencheurs permettant de décider s'il faut répondre ou non

B.3 — Connaître les conventions de transport de voyageurs

Le candidat doit connaître :

- les différents types de conventions en usage dans les transports publics routiers de voyageurs
- leurs caractéristiques
- leur impact en termes de responsabilité
- leur impact en termes de risque financier pour l'entreprise

CHAPITRE C — UTILISER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL DE L'ENTREPRISE DE TRANSPORT ROUTIER PUBLIC DE PERSONNES

Ce chapitre est central pour l'accès à la profession et l'exploitation réglementaire de l'activité.

C.1 — Connaître les activités de transport de personnes

Le candidat doit connaître :

- les activités utilisant des véhicules de plus de 9 places
- les textes législatifs et réglementaires applicables au transport de personnes par route



C.2 — Identifier les acteurs institutionnels

Il faut connaître :

- les organismes administratifs
- les organismes consultatifs
- les organismes professionnels
- leur rôle dans le transport de personnes
- les autorités organisatrices de transport



C.3 — Maîtriser l'accès à la profession

Le candidat doit connaître :

- les quatre conditions d'accès à la profession
- les conditions de perte de l'honorabilité
- la capacité financière de l'entreprise
- la démarche à effectuer auprès des autorités compétentes pour la justifier



C.4 — Connaître le titre d'exploitation

Il faut connaître :

- le titre d'exploitation correspondant à l'activité de transport avec des véhicules de plus de 9 places



C.5 — Identifier les types de services

Le candidat doit connaître :

- les services réguliers
- les services occasionnels
- les services privés



C.6 — Responsabilité du transporteur

Il faut connaître :

- la responsabilité du transporteur avant le transport
- pendant le transport
- après le transport
- en particulier dans le cas du transport d'enfants



C.7 — Respect de la consistance du service

Le candidat doit connaître :

- l'obligation de respecter la consistance du service imposée par l'autorité organisatrice
- les conséquences du non-respect :
 - horaires
 - arrêts de complaisance



C.8 — Obligations conventionnelles de formation

Il faut connaître :

- les obligations de formation des conducteurs en transport scolaire

C.9 — Transport de personnes à mobilité réduite (TPMR)

Le candidat doit connaître :

- le contenu de l'accord de branche du 7 juillet 2009 relatif au TPMR
- les obligations qui en découlent pour l'entreprise
- l'obligation de formation des conducteurs accompagnateurs TPMR
- le rôle et les missions du référent TPMR

C.10 — Contrat de transport et responsabilité

Il faut connaître :

- les éléments du contrat de transport
- les limitations de responsabilité du transporteur
- les conditions d'exonération de responsabilité
- les conditions générales de vente :
 - en transport sec
 - en transport avec prestations associées

C.11 — Documents obligatoires et contrôles

Le candidat doit connaître les documents relatifs :

- à l'exécution du service :

- licence de transport intérieur
- autorisations de service occasionnel selon les cas
- au conducteur :
 - permis de conduire
 - ordre de mission
 - livret individuel de contrôle
 - feuille de service
- au véhicule :
 - certificat d'immatriculation
 - déclaration d'affectation
 - attestation d'assurance
 - attestation SACEM
- aux personnes transportées :
 - billet à la place
 - billet collectif

Il doit être capable de les présenter en cas de contrôle.



C.12 — Sanctions et obligations annexes

Le candidat doit connaître :

- les contrôles pouvant intervenir en entreprise et sur route
- les sanctions administratives et pénales encourues en cas d'infraction
- les obligations liées à l'organisation et à la vente de voyages :
 - registre Atout France

- immatriculation
 - garantie financière
 - aptitude professionnelle
 - responsabilité civile professionnelle
-

CHAPITRE D — ASSURER LA GESTION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

Ce chapitre porte sur la maîtrise financière et comptable de l'entreprise.

D.1 — Coût de revient et prix de vente

Le candidat doit connaître :

- les charges entrant dans le calcul du coût de revient
- la notion de marge
- le calcul d'un prix de vente

D.2 — Financement de l'entreprise

Il faut connaître :

- le besoin de financement
- les moyens de financement de l'entreprise
- le plan de remboursement de l'emprunt



D.3 — Budget prévisionnel

Le candidat doit savoir :

- établir un budget prévisionnel



D.4 — Amortissements et provisions

Il faut connaître :

- les différentes méthodes d'amortissement
- le mécanisme des provisions



D.5 — Compte de résultat et bilan

Le candidat doit connaître :

- les notions de charges
- les notions de produits
- les différents postes de charges et de produits
- les notions d'actif et de passif
- les éléments qui composent le bilan



D.6 — Fiscalité et TVA

Il faut connaître :

- les régimes d'imposition sur les sociétés
- les régimes d'imposition sur les revenus
- leurs modes de calcul

- les différentes taxes
- les formalités déclaratives
- les régimes de TVA applicables au transport de personnes
- la TVA intracommunautaire
- leur mode de déclaration

D.7 — Analyse financière

Le candidat doit savoir :

- analyser un bilan
- calculer et interpréter :
 - le FRNG
 - le BFR
 - la trésorerie

Il doit aussi savoir :

- analyser le compte de résultat
- calculer les soldes intermédiaires de gestion :
 - valeur ajoutée
 - excédent brut d'exploitation
 - résultat d'exploitation
 - résultat courant avant impôt
 - capacité d'autofinancement

CHAPITRE E — GÉRER LE PERSONNEL ET ORGANISER LE TRAVAIL DES CONDUCTEURS

Ce chapitre concerne le droit social, les contrats, la paie et l'organisation du travail.

E.1 — Connaître les sources de la réglementation sociale

Le candidat doit connaître :

- les sources de la réglementation sociale applicable à la profession
- les textes applicables :
 - code du travail
 - convention collective
 - accords de branche
 - accords d'entreprise
 - règlement intérieur

E.2 — Registres, affichages et travail dissimulé

Il faut connaître :

- les registres obligatoires
- les affichages obligatoires
- les risques encourus en cas de non-conformité
- les risques et sanctions liés au travail dissimulé

E.3 — Embauche et contrats de travail

Le candidat doit connaître :

- les règles liées à l'embauche
- les différentes formes de contrats de travail
- les contrats spécifiques au transport interurbain :
 - conducteur en période scolaire (CPS)
 - conducteur accompagnateur TPMR
- les droits et obligations des différents contrats
- la période d'essai

E.4 — Prud'hommes

Il faut connaître :

- les attributions du conseil des prud'hommes
- le fonctionnement de la procédure prud'homale

E.5 — Durée du travail

Le candidat doit connaître :

- les règles applicables en matière de durée du travail en transport de personnes
- les spécificités des contrats à temps partiel
- le fonctionnement des vacances
- le décompte des heures complémentaires
- les règles de calcul de l'amplitude

- l'indemnisation du dépassement d'amplitude en transport non urbain
- les règles applicables au travail de nuit en transport urbain et non urbain

E.6 — Salaire, cotisations et mensualisation

Il faut connaître :

- les cotisations sociales obligatoires
- les obligations conventionnelles
- les classifications en vigueur en transport urbain et non urbain
- les mentions obligatoires sur le bulletin de salaire
- les informations à fournir au conducteur en transport non urbain
- le principe de la mensualisation
- l'indemnité de congés payés
- les compléments de salaire :
 - prime de repas
 - prime de transport

E.7 — Représentation du personnel

Le candidat doit connaître :

- les règles de mise en place des instances représentatives du personnel
- leur fonctionnement
- les obligations du chef d'entreprise vis-à-vis d'elles

E.8 — Institutions sociales

Il faut connaître :

- la sécurité sociale
- la CARCEPT
- l'URSSAF
- Pôle emploi
- leur rôle
- leur fonctionnement



E.9 — Médecine du travail et inspection du travail

Le candidat doit connaître :

- les attributions et pouvoirs de la médecine du travail
- les attributions et pouvoirs de l'inspection du travail
- les obligations de l'entreprise vis-à-vis de ces organismes



E.10 — Sécurité et prévention

Il faut connaître :

- les droits et obligations du chef d'entreprise
 - les droits et obligations des salariés en matière de sécurité
 - le document unique d'évaluation des risques professionnels
 - le plan de prévention
-



CHAPITRE F — ASSURER L'ENTRETIEN DU MATÉRIEL ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS

Ce chapitre relie la technique, la sécurité, l'environnement et la prévention des risques.



F.1 — Choisir les véhicules adaptés

Le candidat doit connaître et choisir :

- les véhicules
- leurs caractéristiques
- les équipements adaptés :
 - équipements audio
 - équipements vidéo
 - moyens de communication



F.2 — Équipements spécifiques TPMP

Il faut connaître :

- les équipements spécifiques liés à l'activité TPMP :
 - moyens de communication
 - plate-forme élévatrice
 - dispositif d'immobilisation de fauteuil roulant



F.3 — Affectation et entretien des véhicules

Le candidat doit connaître :

- les déclarations à faire pour affecter des véhicules de plus de 9 places au transport public de personnes
- les obligations de l'entreprise en matière d'entretien
- les visites techniques des véhicules affectés au transport public de personnes
- les vérifications particulières concernant :
 - plates-formes élévatrices
 - dispositifs de blocage des fauteuils

F.4 — Permis, circulation et sécurité

Il faut connaître :

- le mécanisme du permis à points
- les mesures nécessaires pour vérifier que les conducteurs ont un permis valide
- les règles et restrictions de circulation
- les limitations de vitesse
- les règles concernant l'utilisation de la ceinture de sécurité

F.5 — Infractions et honorabilité

Le candidat doit connaître :

- les mesures appropriées en cas d'infraction commise par un salarié
- l'impact éventuel de ces infractions sur l'honorabilité du chef d'entreprise

F.6 — Environnement et pollution

Il faut connaître :

- les responsabilités de l'entreprise en matière de respect de l'environnement
- les risques de perte de l'honorabilité en cas d'infractions
- les précautions à prendre en cas de garage ou atelier
- la gestion des rejets polluants :
 - eau de lavage
 - fuites d'huile
 - fuites de carburant

F.7 — Conduite rationnelle

Le candidat doit savoir organiser l'information et la formation des conducteurs sur :

- l'économie de carburant
- la réduction du bruit
- la préservation du matériel
- la protection de l'environnement

F.8 — Accidents et procédures internes

Il faut savoir :

- élaborer des consignes de conduite à tenir en cas d'accident
- mettre en œuvre des procédures pour éviter la répétition d'accidents ou d'infractions graves







F.9 — Consignes destinées aux conducteurs

Le candidat doit mettre en place des consignes concernant :

- les risques liés à l'alcoolémie
 - l'usage de stupéfiants
 - la prise de médicaments
 - le stress
 - la fatigue
 - les règles de prudence pour préserver la sécurité
 - le confort des passagers
 - les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone
-

SYNTHÈSE GÉNÉRALE DU PROGRAMME

La capacité de transport voyageurs plus de 9 places repose sur 6 grands blocs de compétences :

-  A — Diriger une entreprise de transport par route
 -  B — Gérer l'activité commerciale de l'entreprise
 -  C — Utiliser le cadre réglementaire et contractuel
 -  D — Assurer la gestion financière
 -  E — Gérer le personnel et organiser le travail
 -  F — Assurer l'entretien du matériel et la sécurité
-

OBJECTIF FINAL

Pour réussir cette capacité, il faut être capable de :

- comprendre la réglementation du transport de personnes
- diriger une entreprise en conformité
- maîtriser la gestion commerciale et financière
- gérer les conducteurs et le personnel
- sécuriser les passagers, les véhicules et l'exploitation